

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :	CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DALENS Gérard
	GIROUD Florence	GENTES Laurent	GRAIL Jérôme
	PERBET Yoann		

Absent(s) excusé(s) : DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absents : ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

DENEIGEMENT SAISON 2023-2024

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de faire appel à la société Ribes TP basée aux Etables pour réaliser le déneigement des voies communales pendant l'hiver 2023-2024.

Les tarifs proposés restent identiques à ceux de la saison précédente, à savoir : un forfait mensuel de 20 heures à 80 € HT de l'heure et une facturation de toute heure supplémentaire à 80 € HT de l'heure. La convention s'étalerait sur la période du 15 novembre 2023 au 15 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2023 au 15 mars 2024 selon les tarifs indiqués ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 011 ;
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention de déneigement avec l'entreprise Ribes TP.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20231023-2023_029-DE
Reçu le 27/10/2023